

**District de la Creuse****Siège social :**

17 Rue Jean Bussière  
Z.I. Cher du Prat  
23000 GUERET

**Accueil :**

Guillaume LACAN  
Véronique CHANUDET  
Tél. : 05.55.52.09.85

**Cellule Technique :**

Florian SICOT  
Baptiste RIBES

**Site et E-mail :**

Site : <http://foot23.fff.fr>  
E-mail : [district@foot23.fff.fr](mailto:district@foot23.fff.fr)

**Horaires d'ouverture des Bureaux**

Lundi, Mardi : 8h-12h et 13h-17h  
Mercredi : 8h-12h  
Jeudi, Vendredi : 8h-12h et 13h-17h

**Agenda****Lundi 18 septembre 2023 :**

- 18h30 : Commission du Statut de l'Arbitre
- 19h00 à Aubusson : réunion Responsables U6-U9

**Mardi 19 septembre 2023 :**

- 19h00 à St Sulpice le Guérétois : réunion Responsables U6-U9
- 19h00 : Commission de Gestion des Compétitions Seniors

**Mercredi 20 septembre 2023 :**

- 18h30 : Commission des Statuts et Règlements
- 19h00 à Sardent : réunion Responsables U6-U9

**Jeudi 21 septembre 2023 :**

- 19h00 à Gouzon : réunion Responsables U6-U9

**Sommaire**

**Pages 2 et 3 :** convocations réunions

**Pages 3 à 16 :** PV du Comité de Direction et de la Commission d'Arbitrage

**Pages 17 et 18 :** bordereau rencontres

**Pages 19 et 20 :** désignations officiels

**Pages 21 à 24 :** Calendriers U18 et U15

**Pages 25 à 33 :** informations diverses

**REUNIONS RESPONSABLES EQUIPES U7-U9****Secteur 1**

*(Auzances, Bellegarde en Marche, Felletin, Creuse Pôle Sud, Vallière-St Sulpice-St Georges)*

**Lundi 18 septembre 2023 à 19 heures**  
à Aubusson au Stade Victor Pakomoff

**Secteur 2**

*(Creuse Avenir 2005, Dun-Naillat, ESM La Souterraine, St Sulpice le Guérétois, St Vaury, St Fiel)*

**Mardi 19 septembre 2023 à 19 heures**  
à St Sulpice le Guérétois au Stade du Moulin du Champ

**Secteur 3**

*(Bénévent-Marsac, Bourganeuf, ES Guérétoise, Ste Feyre-Foot Acc 23, Royère de Vassivière)*

**Mercredi 20 septembre 2023 à 19 heures**  
à Sardent au Stade Maurice Faure

**Secteur 4**

*(Espoirs des Combrailles, Foot Génération 2000, Nord Est Creuse, Peyrat la Nonière-Mainsat-Sannat)*

**Jeudi 21 septembre 2023 à 19 heures**  
à Gouzon à l'Espace Beaune (**changement de lieu**)

L'ordre du jour de ces réunions sera consacré au déroulement de la saison, au climat des rencontres/plateaux, aux formations bénévoles.

A l'issue, un pot de l'amitié sera partagé.

**FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE**

La prochaine formation initiale en arbitrage prévue en Creuse aura lieu les **SAMEDI 7 et DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023** à Guéret.

**Inscriptions via le lien ci-après :** [FORMATIONS D'ARBITRES – maLFNA.fr](http://FORMATIONS_D'ARBITRES_maLFNA.fr)



## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRE

### CONVOCATION

Destinataires : Mme LABETOULLE, MM. BERNARD, CHANUDET, LALANDE, LEYNIAT, PETIT-PIERRE, VILLATTE.

Pour information : M. AUBLANC.

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de la **COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRE** qui aura lieu le

**LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 à 18 H 30 à GUERET au Siège du District**

### ORDRE DU JOUR

- Examen des dossiers
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION.

## COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

### CONVOCATION

Destinataires : MM. BERNARD, BETOUX, PARIS N., PLANCHAT, RANCIER, ROBERT, VILLATTE.

Pour information : M. AUBLANC.

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la **COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS** qui aura lieu le

**MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 à 19 H 00 à GUERET au Siège du District**

### ORDRE DU JOUR

- Point sur les Championnats
- Tirage du premier tour de la Coupe de la Creuse
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION.



## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

### CONVOCATION

Destinataires : MM. LAFAYE, APOLLARO, LEYNIAT, MULOT, PARIS, PLANCHAT, ROBERT.

Pour information : M. AUBLANC.

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS** qui aura lieu le

**MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 à 18 H 30 à GUERET au Siège du District**

### ORDRE DU JOUR

- Examen des dossiers
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION.

## COMITE DE DIRECTION

### REUNION DU JEUDI 24 AOUT 2023 à 18 HEURES

### PV N° 1

**Présents** : Mmes LORCERIE, VEDRINES, MM. AUBLANC, BEAUQUESNE, BETOUX, COUBRET, GAYET, CHANUDET, PARIS, PERRIERE (en visioconférence), ROBERT, WAILLIEZ.

**Excusés** : Mme LABETOULLE, MM. CADEVILLE, ECOBICHON, LAFRIQUE, MORELLE, RANCIER, ZARROUK (Membres du Comité) ; MM. COLLIN, MOUTON (Présidents de Commission) ; M. LACAN (salarié).

**Assistent** : M. BRUNAUD (Président de Commission) ; Mme CHANUDET, MM. RIBES, SICOT (salariés).

### \* ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal n° 8 de la réunion du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Le Président et l'ensemble du Comité adressent leurs sincères condoléances à Laurent RANCIER, suite au décès de son papa.

### \* SINISTRE DISTRICT - POINT D'ETAPE

Le Président fait le point sur l'incendie du District.  
Il informe que la décontamination du bâtiment est entièrement terminée.

L'architecte (cabinet spirale) mandaté par le District procède actuellement à l'évaluation des dégâts, la réunion d'expertise étant fixée au 29 Septembre

Un groupe de travail se réunira dès mi-septembre afin d'évaluer les besoins et réfléchir à une nouvelle redistribution des locaux, les élus intéressés sont priés d'en faire part au Secrétariat du District.



## \* ORDRE DU JOUR ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE, ANNUELLE ET FINANCIERE DU 08/09/23

Le Comité entérine l'ordre du jour des Assemblées Générales comme suit :

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 1- Mot d'accueil du Président
- 2- Désignation des scrutateurs
- 3- Présentation et vote des modifications des Statuts
- 4- Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET FINANCIERE

- 1- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 30/09/22
- 2- Discussion et vote du rapport moral 2022/2023
- 3- Modification des règlements généraux du District
- 4- Compte-rendu financier de l'exercice 2022/2023
- 5- Rapport du Commissaire aux Comptes
- 6- Approbation des comptes 2022/2023 et affectation du résultat
- 7- Discussion et vote du budget 2023/2024
- 8- Organisation Foot-Loisir
- 9 - Modifications des Lois du jeu
- 10- Questions diverses
- 11- Intervention des personnalités
- 12- Vin d'honneur

## \* STATUTS DU DISTRICT

Suite à la décision prise lors de la dernière réunion de désigner les Membres du Comité sous la forme d'un scrutin de liste, et observations de Gilles BEAUQUESNE, le Comité proposera à l'Assemblée Générale les Statuts du District modifiés comme suit :

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE  
17 Rue Jean Bussière  
Boîte Postale n° 2  
23001 GUÉRET CEDEX

N° d'affiliation : 1179  
Association déclarée le 18/03/1952  
Publiée au Journal Officiel le 02/04/1952

## **STATUTS DU DISTRICT DE LA CREUSE**

(conformes à l'arrêté ministériel du 19/06/67 et à la Loi sur le Sport du 07/01/04)  
(modifiés aux Assemblées Générales Extraordinaires des 13/06/71, 15/02/88, 09/06/95, 04/06/99, 30/05/03, 04/06/04, 07/05/10, 27/05/11, 26/05/17 et 14/06/19)

### **TITRE 1 - FORME - ORIGINE - DUREE - SIEGE SOCIAL - TERRITOIRE - EXERCICE SOCIAL**

#### **Article 2 : Origine**

Le District a été ~~fondée~~ **déclaré au journal officiel** en 1952.

### **TITRE 3 - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION**

#### **Article 13 : Comité de Direction**

##### **13.1. Composition**

Le Comité de Direction est composé de ~~vingt-deux (22)~~ **vingt (20)** membres.



Il comprend :

- ~~une femme~~ **au moins une représentante féminine**
- un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),
- un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),
- un médecin
- ~~18 autres membres.~~

Assistent également aux délibérations du District avec voix consultative :

- le Directeur ou responsable administratif du District,
- le Directeur Technique Départemental ou le Conseiller Technique Départemental,
- toute personne dont l'expertise est requise.

### 13.2. Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité décrites ci-après doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

#### 13.2.1. Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du District ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins six (6) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas dix-huit (18) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

#### 13.2.2. Conditions particulières d'éligibilité

##### a) L'arbitre

L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins trois (3) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la FFF.

Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis trois (3) ans au moins.



#### b) L'éducateur

L'éducateur doit être Membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération.

Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis trois (3) ans au moins.

Il doit être titulaire du B.M.F., du B.E.F., du D.E.S., du B.E.F.F., ou du B.E.P.F.

### 13.3. Mode de scrutin

#### Dispositions générales

~~Les Membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.~~

~~Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative.~~

~~En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.~~

Les Membres du Comité de Direction sont élus au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

#### Déclaration de candidature

~~Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.~~

~~La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (arbitre, éducateur, femme, médecin, ou autre).~~

Une seule déclaration est obligatoire pour chaque liste qui comporte autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir dont, au minimum, les représentants prévus à l'article 13.1 ci-avant, et un candidat désigné comme étant la tête de liste.

La déclaration de candidature comporte la signature, les noms et prénoms de chaque candidat, et précise ceux qui figurent au titre d'une catégorie obligatoire susvisée.

La liste doit indiquer lesquels de ses candidats exerceront les fonctions exécutives essentielles (Président, Secrétaire, Trésorier), étant rappelé que la fonction de Président est réservée au candidat tête de liste.

Nul ne peut être sur plus d'une liste.

Est rejetée la liste :

- ne comportant pas autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir,
- portant le nom d'une ou plusieurs personnes figurant sur une autre liste,
- où ne figureraient pas, au minimum, des représentants pour chaque catégorie obligatoire.

Le non-respect d'une ou plusieurs conditions d'éligibilité par un Membre de la liste entraîne le rejet de celle-ci.

La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard, 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Aucun retrait volontaire ou remplacement de candidat, ni aucun changement dans l'ordre de présentation de la liste n'est accepté au-delà de l'échéance prévue ci-dessus.



Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité fixées à l'article 13.2 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.

L'élection se fait dans les conditions suivantes :

\* si plusieurs listes se présentent :

- Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il lui est attribué l'intégralité des sièges.

- Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue de ce premier tour, il est procédé à un second tour pour lequel ne peuvent se maintenir, dans le cas où plus de deux listes sont candidates, que les deux listes ayant obtenu le plus de suffrages exprimés à l'issue du premier tour.

- La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue de ce second tour se voit attribuer l'intégralité des sièges.

\* Si une seule liste se présente :

- L'élection ne comporte qu'un tour. Le vote est organisé en proposant aux votants des bulletins « pour » ou « contre » l'unique liste proposée. Il est attribué l'intégralité des sièges à la liste candidate si elle obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, un nouveau processus électoral est organisé et le Comité de Direction sortant administre le District jusqu'à la nouvelle élection.

~~En cas de vacance au sein du Comité de Direction, pour quelque motif que ce soit, le ou les sièges laissés libres sont pourvus à la plus proche assemblée.~~

~~Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction.~~

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau Membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions d'éligibilité fixées par les présents Statuts.

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction.

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre de membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci, dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat du précédent.

Le remplaçant d'un Membre du Comité de Direction élu en qualité d'arbitre ou d'éducateur, de médecin ou de femme doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné.



## \* REGLEMENTS GENERAUX

### Ancien texte

#### Article 6 - Encadrement Technique

##### 2- Obligation de diplôme

###### \* 2.1 Equipe évoluant en Départemental 1

Les équipes évoluant en D1 doivent posséder au minimum un éducateur fédéral possédant le C.F.F. 3 (ou Animateur Senior).

###### \* 2.2 Equipe évoluant en Départemental 2

Les équipes évoluant en D2 doivent posséder au minimum un animateur possédant un CFF2 ou un CFF3 en formation ou un animateur possédant un module CFF3.

Celui-ci doit être déclaré dans Footclubs au début de la saison en tant qu'animateur (pour les personnes ne possédant qu'un module CFF3) ou qu'éducateur fédéral ou qu'entraîneur de l'équipe de D2.

##### 3- Défaut d'Animateur ou d'éducateur fédéral ou d'entraîneur

###### → 3.1.1 : Equipe évoluant en Départemental 1

- soit en inscrivant au module de formation du C.F.F. 3 (formation et certification) l'éducateur désigné pour encadrer l'équipe afin de remplir les obligations ci-dessus.

###### → 3.1.2 : Equipe évoluant en Départemental 2

- soit en inscrivant au module de formation du C.F.F. 3 (formation) l'animateur ou l'éducateur désigné pour encadrer l'équipe afin de remplir les obligations ci-dessus.

### Texte proposé

#### Article 6 - Encadrement Technique

##### 2- Obligation de diplôme

###### \* 2.1 Equipe évoluant en Départemental 1

Les équipes évoluant en D1 doivent posséder au minimum un éducateur fédéral possédant le C.F.F. 3 (ou Animateur Senior) **ou le DF Seniors.**

###### \* 2.2 Equipe évoluant en Départemental 2

Les équipes évoluant en D2 doivent posséder au minimum ~~un animateur possédant un CFF2 ou un CFF3 en formation ou~~ un animateur possédant **un le Seniors CFF3 ou un CFI Seniors.**

Celui-ci doit être déclaré dans Footclubs au début de la saison en tant qu'animateur ~~(pour les personnes ne possédant qu'un module CFF3)~~ ou qu'éducateur fédéral ou qu'entraîneur de l'équipe de D2.

##### 3- Défaut d'Animateur ou d'éducateur fédéral ou d'entraîneur

###### → 3.1.1 : Equipe évoluant en Départemental 1

- soit en inscrivant au module de formation du ~~C.F.F. 3 (formation et certification)~~ **DF Seniors** l'éducateur désigné pour encadrer l'équipe afin de remplir les obligations ci-dessus.

###### → 3.1.2 : Equipe évoluant en Départemental 2

- soit en inscrivant au module de formation du ~~C.F.F. 3 (formation)~~ **CFI Seniors** l'animateur ou l'éducateur désigné pour encadrer l'équipe afin de remplir les obligations ci-dessus.





### Ancien texte

#### Article 13 - Horaires des rencontres

3/ L'horaire officiel pour les rencontres départementales Jeunes et féminines à 8 est fixé le samedi à 15H00 ou 13H15 en cas de lever de rideau, sauf adaptation en fonction de la disponibilité des terrains (plateaux le matin, plusieurs équipes, ...).

4/ Toutes les rencontres de la dernière journée d'une compétition donnée sont fixées le même jour à la même heure dans un principe d'équité.

L'horaire officiel est fixé :

- au dimanche à 15H00 pour les championnats départementaux Seniors
- au samedi à 15H00 pour toutes les autres compétitions de Jeunes et féminines à 8.

### Texte proposé

#### Article 13 - Horaires des rencontres

3/ L'horaire officiel

- pour les rencontres départementales Jeunes ~~et féminines à 8~~ est fixé le samedi à 15H00 ou 13H15 en cas de lever de rideau, sauf adaptation en fonction de la disponibilité des terrains (plateaux le matin, plusieurs équipes, ...).

**- pour les rencontres départementales féminines à 8 le samedi à 15H30 ou 13H45 en cas de lever de rideau.**

4/ Toutes les rencontres de la dernière journée d'une compétition donnée sont fixées le même jour à la même heure dans un principe d'équité.

L'horaire officiel est fixé :

- au dimanche à 15H00 pour les championnats départementaux Seniors
- au samedi à 15H00 pour toutes les autres compétitions de Jeunes ~~et féminines à 8~~
- au samedi à 15H30 pour les compétitions féminines à 8.**

### Ancien texte

#### Article 14 - Modification des calendriers

1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 5 jours avant la rencontre concernée.

Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs.

Le District pourra ensuite officialiser le changement.

3/ Les demandes de changement de terrains ne sont pas soumises à l'accord du club adverse mais ne seront recevables que jusqu'à 48H avant le début de la rencontre, sauf cas exceptionnels dont la Commission appréciera la nature.

4/ Toutefois, sur accords des deux clubs, 15 jours avant la rencontre, et si la Commission donne son accord estimant que l'issue de cette rencontre n'aura aucune incidence sur une éventuelle accession ou rétrogradation, cette dernière pourra avoir lieu un autre jour ou un autre horaire prévu pour la dernière rencontre.

### Texte proposé

#### Article 14 - Modification des calendriers

1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 5 jours avant la rencontre concernée.

Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs.

Le District pourra ensuite officialiser le changement, **sauf si la réponse du club intervient à moins de 48h de la programmation initiale de la rencontre.**

~~3/ Les demandes de changement de terrains ne sont pas soumises à l'accord du club adverse mais ne seront recevables que jusqu'à 48H avant le début de la rencontre, sauf cas exceptionnels dont la Commission appréciera la nature.~~

~~4/ 3/ Toutefois, sur accords des deux clubs, 15 jours avant la rencontre~~ **dans un délai raisonnable**, et si la Commission donne son accord estimant que l'issue de cette rencontre n'aura aucune incidence sur une éventuelle accession ou rétrogradation, cette dernière pourra avoir lieu un autre jour ou un autre horaire prévu pour la dernière rencontre.



### Ancien texte

#### Article 20 - Participation aux rencontres

##### C - Restrictions collectives

Se référer aux articles 159 et 160 des Règlements de la F.F.F concernant le nombre de joueurs minimum devant figurer sur la feuille de match et le nombre de joueurs « Mutation ».

##### 1/ Equipes Réserves participant à un Championnat Départemental

c) Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat départemental avec une équipe inférieure du club

### Texte proposé

#### Article 20 - Participation aux rencontres

##### C - Restrictions collectives

Se référer aux articles 159 et 160 des Règlements de la F.F.F concernant le nombre de joueurs minimum devant figurer sur la feuille de match et le nombre de joueurs « Mutation ».

##### 1/ Equipes Réserves participant à un Championnat Départemental

c) Enfin les joueurs, ayant disputé ~~l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour~~ **au moins l'une des deux dernières rencontres de la saison** avec une équipe supérieure du club ~~ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates~~, ne peuvent participer à un championnat départemental avec une équipe inférieure du club.

### \* REGLEMENTS COUPE JEAN BUSSIÈRE ET ANDRÉ LATÉRAS

Modification de l'article 6 alinéa 2 :

### Ancien texte

2) Seuls seront autorisés à participer les joueurs qui auront participé à la dernière rencontre officielle en équipe(s) supérieure(s), même si celle(s)-ci ne jouent pas, mais qui ne totaliseront pas plus de dix matchs en équipe(s) supérieure(s) (Championnats et Coupes).

### Nouveau texte

2)

**a/ Pendant les sept premières journées de Championnat effectivement jouées, aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre de Championnat d'une équipe supérieure ne pourra évoluer dans cette compétition si ladite équipe ne joue pas le même jour.**

**Il en sera de même si la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure est un match de Coupe.**

**b/ Après les sept premières journées de Championnat effectivement jouées, aucun joueur qui aura disputé plus de dix matchs en équipe (s) supérieure (s) ne pourra participer.** Seuls seront autorisés à participer les joueurs qui auront participé à la dernière rencontre officielle en équipe (s) supérieure (s), même si celles-ci ne jouent pas, mais qui ne totaliseront pas plus de dix matchs en équipe (s) supérieure (s) (Championnats et Coupes).

### \* REGLEMENT COUPE DE LA CREUSE U18

### Ancien texte

**Article 1 :** Le District de la Creuse organise chaque année une épreuve dite Coupe de la Creuse U16-U17.

### Nouveau texte

**Article 1 :** Le District de la Creuse organise chaque année une épreuve dite Coupe de la Creuse U16-U17-**U18**



**\* BUDGET 2023/2024**

Bernard COUBRET après préparation par la Commission de Gestion qui s'est réunie le 15 août dernier présente le budget de la saison 2023/2024 :

DEPENSES	Budget 22-23	Réalisé 22-23	Budget 23-24
Achats (fournitures, électricité, eau, équipements bureaux, téléphone, affranchissements)	16 500	39 220	30 000
Services extérieurs	11 000	9 717	4 000
Autres services extérieurs	5 000	4 809	5 950
Salaires et charges	119 000	114 636	123 000
Développement du football District (équipements, ballons, restauration, stages, transport, objet promo...)	17 000	20 751	21 000
Impôts et taxes et charges financières	4 500	2 818	3 500
Fonctionnement et activité District (déplacement des membres, observations-contrôles des arbitres, remboursement de frais divers, abandon frais des membres)	20 000	24 956	23 000
Amortissements et provisions	13 000	13 078	15 000
Charges exceptionnelles	11 700	33 082	10 200
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>217 700</b>	<b>263 067</b>	<b>235 650</b>

RECETTES	Budget 22-23	Réalisé 22-23	Budget 23-24
Objets promo, écussons, livres, tablettes	300	70	1 000
Amendes, sanctions, frais de dossier	43 000	34 698	35 000
Engagements (Championnat, Coupes) et cotisations	28 350	35 991	38 000
Subventions	128 600	145 259	129 000
Sponsors, partenaires et autres	9 700	10 291	11 000
Recettes coupes	6 000	14 435	20 000
Produits financiers	1 750	1 683	1 650
Produits exceptionnels		18 942	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>217 700</b>	<b>261 369</b>	<b>235 650</b>

Il présente le budget sous un nouveau format se rapprochant ainsi du compte de résultat et précisant les montants budgétisés, les montants réalisés et explique ensuite les différentes variations.

Le budget 2023/2024 est validé par le Comité à hauteur de 235650 €.

\* COMPTE DE RESULTAT 2022/2023**COMPTE DE RESULTAT - SAISON 2022-2023**

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2023

	du 01/07/22 au 30/06/23	du 01/07/21 au 30/06/22
Définition de la base 100		
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Objet promo,écusson,livres,tablettes	70,00	567,32
Amendes,sanctions, rembt divers	34 698,48	45 666,87
Engagements	35 991,80	14 575,50
Subventions et participations	155 549,39	150 346,47
Recettes	14 435,25	1 166,00
Reprise fonds dédiés	16 000,00	
<b>Total</b>	<b><u>256 744,92</u></b>	<b><u>212 322,16</u></b>
<b><u>CHARGES</u></b>		
Achats (fournitures, électricité,eau,...)	39 220,34	26 347,95
Services extérieurs	12 303,67	15 341,18
Autres services extérieurs	4 809,14	4 717,36
Déplacements et missions	42 440,47	18 845,75
Frais de gestion	8 458,10	7 726,58
Salaires et Traitements	87 523,60	81 368,68
Charges sociales	24 715,24	21 956,71
Impots et taxes	2 818,00	2 906,00
Amortissements et provisions	13 078,50	13 513,29
Autres charges de gestion courantes	9 902,00	7 421,98
<b>Total</b>	<b><u>245 269,06</u></b>	<b><u>200 145,48</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b><u>11 475,86</u></b>	<b><u>12 176,68</u></b>
Produits financiers	1 683,07	691,73
Charges financières	327,92	238,05
<b>Résultat financier</b>	<b><u>1 355,15</u></b>	<b><u>453,68</u></b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b><u>12 831,01</u></b>	<b><u>12 630,36</u></b>
Produits exceptionnels	2 942,35	9 898,94
Charges exceptionnelles	17 472,17	202,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b><u>-14 529,82</u></b>	<b><u>9 696,94</u></b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b><u>-1 698,81</u></b>	<b><u>22 327,30</u></b>

\* **BILAN**

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2023

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	6 027,25		6 027,25	6 027,25
Constructions	309 559,46	235 909,46	73 650,00	85 597,94
Installations techniques, matériel et mobilier	18 149,67	16 444,75	1 704,92	3 101,48
Autres immobilisations corporelles	4 245,22		4 245,22	7 495,72
Aménagements spéciaux	3 402,62	3 402,62		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>341 384,22</b>	<b>255 756,83</b>	<b>85 627,39</b>	<b>102 222,39</b>
<b>Créances</b>				
Créances FFF/LCO/Divers	27 922,71		27 922,71	18 994,18
Clubs de la creuse débiteurs	23 827,94		23 827,94	16 937,27
Autres créances, produits à recevoir	22 936,83		22 936,83	39 450,62
<b>Divers</b>				
Placements financiers	233 678,86		233 678,86	267 514,65
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>308 366,34</b>		<b>308 366,34</b>	<b>342 896,72</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>649 750,56</b>	<b>255 756,83</b>	<b>393 993,73</b>	<b>445 119,11</b>

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2023

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs	239 203,23	239 203,23
Subvention d'équipement	16 314,38	19 015,55
Réserve constituée	16 000,00	32 000,00
Report à nouveau	69 527,00	47 199,70
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 698,81</b>	<b>22 327,30</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>339 345,80</b>	<b>359 745,78</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour fin de carrière	5 480,00	5 268,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5 480,00</b>	<b>5 268,00</b>
Emprunts	11 116,22	21 146,90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 249,01	206,60
Personnel	8 500,00	7 240,00
Organismes sociaux	5 065,85	3 911,58
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>21 814,86</b>	<b>11 358,18</b>
Autres dettes	7 144,46	27 368,46
Clubs de la creuse créditeurs	797,67	822,72
Divers à régulariser	8 294,72	19 409,07
<b>DETTES</b>	<b>49 167,93</b>	<b>80 105,33</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>393 993,73</b>	<b>445 119,11</b>

Bernard COUBRET procède à la présentation des comptes, arrêtés au 30/06/23, qui font ressortir un déficit de 1.698,81 €.

Cette situation est liée à la reprise totale des activités sur la saison 2022/2023.

Un point est effectué sur les principales hausses.

Le Président tient à souligner que la situation est saine mais reste fragile et qu'il faut rester vigilant sur la gestion des dépenses.



### \* CHALLENGE FAIR-PLAY GROUPAMA

Valérie VEDRINES fait le point sur l'organisation de ce Challenge et présente les lauréats :

- Féminines : USS MERINCHAL
- Départemental 1 : US AUZANCES
- Départemental 2 : AS BORD ST GEORGES
- Départemental 3 : AS RETERRE-FONTANIERES
- Départemental 4 : USS MERINCHAL

Dans le cadre de ce Challenge il est également prévu une dotation pour un arbitre jeune et un Senior, la Commission d'Arbitrage doit désigner ceux-ci lors de sa prochaine réunion.

La date de remise des dotations reste à déterminer avec GROUPAMA.

### \* COMPETITIONS FEMININES

Suite à l'engagement de 16 clubs dans le championnat féminin à 8, le Comité de Direction, lors d'une précédente séance, avait acté la mise en place d'une compétition avec deux poules de 8 conformément au règlement adopté par l'Assemblée Générale en 2020.

Cependant plusieurs clubs ont fait observer qu'une telle compétition, malgré un nombre de clubs supérieurs aux années passées, serait paradoxalement réduite à 14 matchs d'où un impact peu mobilisateur pour la pratique du foot féminin.

Le Président, suite aux « remontées terrain », a reçu avec plusieurs collègues les clubs féminins au District le 21 août dernier.

Après échanges entre les clubs et les Membres présents, il a été proposé, avec l'accord unanime des clubs en présence, la création à titre expérimental d'un « Challenge du District » qui permettra aux clubs qui s'y inscriront de faire entre 4 et 7 matchs supplémentaires **étalés sur toute la saison** et ce au travers de Poules de brassages en matchs aller-retour suivies de Finales.

Il est convenu de faire une réunion de bilan en fin de saison pour si besoin apporter des correctifs, décider de pérenniser ce Challenge ou proposer un vœu en Assemblée Générale pour réformer les règlements et permettre éventuellement des Poules de brassage même avec un nombre de clubs supérieur ou égal à 16.

Le Comité valide cette proposition.

*NB : cette proposition a été abandonnée depuis par suite de la défection d'un club et donc un retour aux Poules de brassages comme la saison passée.*

### \* COMPLETION DES COMMISSIONS

Le Président rappelle que deux Présidents de Commission ont souhaité prendre du recul : Claude BLERON, Président de la Commission de Discipline, et Stéphanie COUT, Présidente de la Commission des Statuts et Règlements.

Ces derniers, déjà très sollicités au titre de leurs activités associatives ou professionnelles, ont souhaité mettre un terme au mandat qui leur avait été confié.

Le Président - au nom du Comité de Direction - remercie chaleureusement les deux partants pour leur impartialité et la longévité de leur implication au service du football.

Une petite manifestation de sympathie sera organisée prochainement à leur intention.

Il est proposé de nommer Jean-Claude MARGUINOT à la présidence de la Commission de Discipline et Michel LAFAYE à celle de la Commission des Statuts et Règlements

Accord unanime des Membres du Comité.

### \* CENTENAIRE DU DISTRICT

L'an prochain marquera le centenaire du District.

Cet anniversaire sera bien sûr fêté comme il se doit.

Il est proposé d'en faire coïncider la date avec celle de la réouverture du District après réhabilitation.

La date pourrait cependant être décalée sur 2025 en fonction de la date d'achèvement des travaux sur le Siège.



### \* QUESTIONS DIVERSES

#### - **Vote avec boîtiers électroniques.**

Une proposition a été faite qui s'est avérée trop onéreuse.

Le Président prendra l'attache de ses collègues des autres Districts afin de voir si une proposition mutualisée permettrait d'en diminuer sensiblement le coût.

*La séance est levée à 20 heures 20.*

**Le Président : Serge AUBLANC.**

**La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.**

## COMMISSION D'ARBITRAGE

**REUNION DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2023**

### PV N° 1

**Présents : MM. CHANUDET, CHRISTY, DEFRENEIX, LALANDE, MONDON Th., PETIT-PIERRE, WAILLIEZ.**

**Excusés : Mme LABETOULLE, MM. BERNARD, COLLIN, MONDON R., OVAN, VILLATTE.**

### **REUNION DE DEBUT DE SAISON DES ARBITRES**

Elle aura lieu le samedi 16 septembre 2023 et sera précédée de l'Assemblée Générale de l'UNAF 23 fixée à 9 heures 30.

La journée de cohésion évoquée la saison passée est toujours d'actualité, la faisabilité sera étudiée à la prochaine réunion.

### **POINTS SUR LES EFFECTIFS**

Actuellement, seuls 27 arbitres ont renouvelé leur dossier, et seulement 21 sont disponibles.  
Une relance a été faite par mail aux retardataires hier.

Un prochain point sera fait le 16 septembre prochain.

Le Président indique qu'au niveau national, la tendance est la même avec 2767 arbitres (contre 3480 l'an passé).

### **FORMATION AU LYCEE**

Une rencontre avec le Principal du Lycée Jean Favard et Vincent SOTTEAU, responsable, est à prévoir afin d'organiser une formation à l'attention des jeunes de la Section Sportive.

### **FORMATION INITIALE ARBITRE ASSISTANT**

Le Président indique que des jeunes de 15 ans peuvent officier à la touche sans autorisation parentale.

Le coût de cette formation est de 45 euros mais reviendrait à 30 euros pour un club suite à un bon de « réduction » de 15 euros.

La durée de la formation est de 9 heures (1 jour et demi).

Une formation vidéo sera faite dans les Commissions Départementales.

### **FORMATION OBSERVATEURS**

Une formation « observateurs » sera mise en place cette saison et sera assurée par MM. CHANUDET, DEFRENEIX et MONDON Th.





## LOIS DU JEU

Le Président évoque les modifications de différentes lois du jeu (temps de jeu, gardien de but, charge, surface de réparation, main, balle à terre, etc ...).

Ces dernières seront présentées aux clubs lors de l'Assemblée Générale et aux arbitres lors de la réunion de début de saison.


## DIVERS

La Commission évoque les dossiers de mutations d'arbitres qui seront prochainement traitées par la Commission du Statut de l'Arbitre.


Un point sera fait lors de la prochaine réunion sur les demandes d'année sabbatique.

**Le Secrétaire de Séance : Hervé PETIT-PIERRE.**

**Le Président : David WAILLIEZ.**



**UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL**  
**SECTION DEPARTEMENTALE DE LA CREUSE**



### CONVOCATION

**Destinataires :** Tous les amicalistes

**Pour Invitation :** Serge AUBLANC, Président de District  
David WAILLIEZ, Président de CDA  
Jean-Louis OVAN, Président de la SRNA ou son représentant  
René KEBLI, Président de l'Amicale des éducateurs  
Anne-Claire BAUDAT, Jacky SOULAS, Vérificateurs aux Comptes

---

**L'Assemblée Générale de l'amicale des Arbitres de la Creuse aura lieu**  
**Le samedi 16 septembre 2023 à 9h30 au District de la Creuse**

Ordre du jour :

- 1- Accueil et mot du Président
- 2- Approbation du PV de l'AG de 2020
- 3- Rapport moral du secrétaire Gilles BEAUQUESNE
- 4- Rapport financier du trésorier Romain MONDON
- 5- Rapport des vérificateurs aux comptes
- 6- Approbation des rapports
- 7- Rapport du représentant juridique Christophe COUT
- 8- Intervention du représentant des arbitres Georges CHANUDET
- 9- Intervention des invités
- 10- Questions diverses
- 11- Remise de médailles

**La présence de chacun est indispensable.**

**Philippe LALANDE**  
**Président UNAF-23**





### Bordereau hebdomadaire des rencontres

## SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

### Coupe de France - Troisième tour

St Junien	/ St Sulpice le Guérétois	(20h00)	-		Samedi
Avenir Nord Foot 87	/ ES Guérétoise	(20h00)	-		Samedi
Bessines-Morterolles	/ Boussac	(20h00)	-		Samedi
Auzances	/ Tulle Foot Corrèze	(20h00)	-	Boutmitar - Cholin - Gatier	Samedi
Oradour-Sur-Glane	/ Bourgneuf		-		
Amabazac	/ Gouzon Avenir		-		

### Coupe de Nouvelle Aquitaine - Premier tour

Adriers	/ ESM La Souterraine	(20h00)	-		Samedi
Le Dorat	/ Ste Feyre	(20h00)	-		Samedi
Meymac	/ Peyrat la Nonière	(20h00)	-		Samedi
Etagnac	/ St Agnant de Versillat		-		
Dun-Naillat	/ St Fiel		-	Pasquet	à Dun
St Victurnien	/ Bénévent-Marsac		-		
St Vaury	/ Jarnages-Parsac		-	Soulaimana	
St Sébastien-Azéables	/ Nantiat		-	Belfodil	à Azéables
La Courtine-Crocq-La Villeneuve	/ Mérinchal		-	Loncle	à Crocq
St Jal	/ Lussat		-		
Bord St Georges	/ St Just le Martel		-	Chassagne	
Mainsat-Sannat	/ Evaux-Budelière	(20h00)	-	Mondon	Samedi à Mainsat
Condat-Sur-Vienne	/ Aubusson EF		-		
St Exupéry	/ Ahun		-		
Pays Arédien	/ St Dizier-Leyrenne		-		
Royères	/ Chambon		-		

### U18 - Régional 1

Limoges Football	/ ES Guérétoise		-		Samedi
------------------	-----------------	--	---	--	--------

### U18 - Régional 2

Feytiat	/ Creuse Pôle Sud		-		Samedi
---------	-------------------	--	---	--	--------

### U17 - Régional 1

Dompierre-Ste Soule	/ ES Guérétoise	(14h00)	-		Samedi
---------------------	-----------------	---------	---	--	--------

### U16 - Régional 2

Creuse Pole Sud	/ Ruelle		-	Picaud	Samedi à St Amand
-----------------	----------	--	---	--------	-------------------

ES Guérétoise	/ Aixe-Sur-Vienne	(13h00)	-	Raymond	Samedi
---------------	-------------------	---------	---	---------	--------

### U15 - Régional 1

Angoulême Charente	/ ES Guérétoise		-		Samedi
--------------------	-----------------	--	---	--	--------

### U14 - Ligue

ES Guérétoise	/ Aurence-Roussillon	(13h00)	-	Le Cam	
---------------	----------------------	---------	---	--------	--





## DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
BAURES	Dylan	24/09/23	15H00	Ste Feyre / St Agnant de Versillat	D2	Central
BELFODIL	Khaled	17/09/23	15H00	St Sébastien-Azérables / Nantiat	C. LFNA	Central
		24/09/23	15H00	Bénévent-Marsac / Bourganeuf	D2	Central
BERSOUX	Olivier	24/09/23	15H00	St Maurice ES / ESM La Souterraine	D3	Central
BOANA	Saïd	24/09/23	13H15	St Vaury / St Agnant de Versillat	D3	Central
BOSLE	Alain	24/09/23	15H00	St Sulpice-St Georges / Mautes	D3	Central
BOUTMITAR	Houssa	16/09/23	20H00	Auzances / Tulle Foot Corrèze	C. France	Central
		24/09/23	15H00	Aubusson EF / Dun-Naillat	D1	Central
BOUYERON	Fabrice	23/09/23	19H00	ESM La Souterraine / Bénévent-Marsac	R3	AA 2
		24/09/24	15H01	St Sulpice le Guérétois / Châteauneuf-Neuvic	R4	AA 3
BUJON	Christophe	24/09/23	15H00	Vallière / Mérinchal	D2	Central
CHAMBERAUD	Sacha	23/09/23	15H00	St Fiel / Bénévent-Dun-Bourganeuf-La Souterraine	U18 Dis.	Central
CHASSAGNE	David	17/09/23	15H00	Bord St Georges / St Just le Martel	C. LFNA	Central
		24/09/23	15H00	Fursac / St Sébastien-Azérables	D2	Central
CHATAIN	Rodolphe	24/09/23	15H00	Jarnages-Parsac / La Courtine-Crocq-La Villeneuve	D2	Central
CHIRADE	Christian	24/09/23	15H00	Peyrat-La Nonière / Evaux-Budelière	D3	Central
CHOLIN	Christophe	16/09/23	20H00	Auzances / Tulle Foot Corrèze	C. France	AA 1
		24/09/23	15H00	Nouziers-La Cellette / La Forêt du Temple	D3	Central
DAHALANE	Djamili	23/09/23	13H15	St Fiel / ES Guérétoise	U15 Dis.	Central
		24/09/23	15H00	Sardent / St Dizier-Leyrenne	D2	Central
DIALLO	Alpha Bappa	24/09/23	15H00	Evaux-Budelière / Peyrat la Nonière	D1	Central
DURAND	Emma	23/09/23	11H00	ES Guérétoise / Foot Génération 2000	U18 Dis.	Central
FARIS	Abdelkrim	23/09/23	19H00	Bourganeuf / ES Guérétoise	D1	Central
		24/09/23	15H00	St Agnant de Versillat / Bétête-Roches	D4	Central
GALATEAU	Christophe	24/09/23	15H00	Clugnat / Nouziers-La Cellette	D4	Central
GATIER	Didier	16/09/23	20H00	Auzances / Tulle Foot Corrèze	C. France	AA 2
		24/09/23	15H00	Bellegarde en Marche / Aubusson EF	D3	Central
HERRY	Rayan	16/09/23	15H00	Trelissac APFC / St Pantaléon	U18 R1	Central
		24/09/23	15H00	Châtelleraut / St Malo	C. France F.	AA 1
KEBLI	René	23/09/23	15H00	Auzances / Nord Est Creuse-Espoirs Combrailles	U15 Dis.	Central
		24/09/23	15H00	Felletin / Chambon	D2	Central
KOCAAGA	Recep	23/09/23	19H00	Boussac / St Fiel	D1	Central
LE CAM	Suncho	16/09/23	13H00	ES Guérétoise / Aurence-Roussillon	U14 LFNA	Central
		23/09/23	15H00	Ste Feyre / Nord Est Creuse-Espoirs Combrailles	C. Gamb	Central



## DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
LONCLE	Francois	17/09/23	15H00	La Courtine-Crocq-La Villeneuve / Mérinchal	C. LFNA	Central
		23/09/23	19H00	Gouzou Avenir / Ste Feyre	D1	Central
		24/09/23	15H00	Royère de Vassivière / Ahun	D4	Central
LOUBAUD	Christophe	23/09/23	19H00	Auzances / Flayat	D2	Central
MONDON	Romain	16/09/23	20H00	Mainsat-Sannat / Evaux-Budelière	C. LFNA	Central
		24/09/23	15H00	Mérinchal / Auzances	D1	Central
MULHEM	Stéphane	23/09/23	15H00	Dun-Naillat / St Sulpice le Guérétois	U15 Dis.	Central
MUTLU	Deniz	24/09/23	15H00	ESM La Souterraine / Bussière-Dunoise	D2	Central
PARIS	Sylvain	23/09/23	19H00	Mainsat-Sannat / Bord St Georges	D2	Central
		24/09/23	15H00	Lussat / Boussac	D4	Central
PASQUET	Richard	17/09/23	15H00	Dun-Naillat / St Fiel	C. LFNA	Central
		23/09/23	19H00	ESM La Souterraine / Bénévent-Marsac	R3	AA 1
		24/09/23	15H00	La Forêt du Temple / Méasnes	D4	Central
PEDARD	Laurent	23/09/23	15H00	Nord Est Creuse-Espoirs Combrailles / Dun-Naillat	U15 Dis.	Central
		24/09/23	13H15	St Sulpice le Guérétois / Fursac	D3	Central
PICAUD	Lucie	16/09/23	15H00	Creuse Pôle Sud / Ruelle	U16 R2	Central
		23/09/23	15H00	ES Guérétoise / Cognac Football	U15 R1	Central
POTIER	Mehdi	23/09/23	15H00	ESM La Souterraine / Ste Feyre	U15 Dis.	Central
		24/09/23	15H00	Bourgneuf / Grand-Bourg	D3	Central
RAYMOND	Gabriel	16/09/23	13H00	ES Guérétoise / Aix-Sur-Vienne	U16 R3	Central
		23/09/23	13H00	ES Guérétoise / Neuvic-St Léon	U16 R2	Central
RENAUD	Aurélien	17/09/23	15H00	ES Guérétoise / Limoges Football	Fem. R2	Central
		24/09/23	15H00	Creuse Avenir 2005 / Chéniers	D3	Central
SERTILLANGE	Fabienne	24/09/23	15H00	Reterre-Fontanières / Lussat	D3	Central
SIKA	Saindou	23/09/23	15H00	Creuse Pôle Sud / Foot Génération 2000	U15 Dis.	Central
		24/09/23	15H00	Chénérailles / Ste Feyre	D3	Central
SOULAIMANA	Fayhane	17/09/23	15H00	St Vaur / Jarnages-Parsac	C. LFNA	Central
		24/09/23	15H00	Ahun / Ajain	D2	Central
VANNIER	Patrice	24/09/23	15H00	Soumans / Bord St Georges	D4	Central
VILLATTE	Jean Claude	24/09/23	15H00	St Vaur / St Sulpice le Guérétois	D2	Central
ZUCHELLI	Florian	24/09/23	15H00	Gouzou Avenir / Jarnages-Parsac	D3	Central



## DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE

## CHAMPIONNAT U18

SAISON 2023 / 2024

BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT-BOURGANEUF-LA SOUTERRAINE (1)	BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT-BOURGANEUF-LA SOUTERRAINE (2)
FOOT GENERATION 2000 (1)	ES GUERETOISE (2)
NORD EST CREUSE-ESPOIRS DES COMBRAILLES (1)	Ste FEYRE RFC (1)
St FIEL US (1)	

Journée 01 - 23/09/2023		Journée 14 - 18/05/2024		Journée 05 - 18/11/2023		Journée 11 - 06/04/2024	
St FIEL	- BENE-DUN-BOURG-SOUT (2)			St FIEL	- Ste FEYRE		
<i>Exempt</i>	- BENE-DUN-BOURG-SOUT (1)			BENE-DUN-BOURG-SOUT (2)	- FOOT GENERATION 2000		
<u>11h00</u>	ES GUERETOISE (2)	- FOOT GENERATION 2000		BENE-DUN-BOURG-SOUT (1)	- ES GUERETOISE (2)		<u>11h00</u>
Ste FEYRE	- NORD EST-COMBRAILLES			<i>Exempt</i>	- NORD EST-COMBRAILLES		
Journée 02 - 30/09/2023		Journée 08 - 09/03/2024		Journée 06 - 02/12/2023		Journée 12 - 04/05/2024	
BENE-DUN-BOURG-SOUT (2)	- BENE-DUN-BOURG-SOUT (1)			St FIEL	- <i>Exempt</i>		
FOOT GENERATION 2000	- Ste FEYRE			<u>13h30</u>	Ste FEYRE	- BENE-DUN-BOURG-SOUT (1)	
NORD EST-COMBRAILLES	- St FIEL			FOOT GENERATION 2000	- NORD EST-COMBRAILLES		
ES GUERETOISE (2)	- <i>Exempt</i>			<u>11h00</u>	ES GUERETOISE (2)	- BENE-DUN-BOURG-SOUT (2)	
Journée 03 - 14/10/2023		Journée 09 - 16/03/2024		Journée 07 - 09/12/2023		Journée 13 - 11/05/2024	
<i>Exempt</i>	- BENE-DUN-BOURG-SOUT (2)			BENE-DUN-BOURG-SOUT (1)	- St FIEL		
St FIEL	- FOOT GENERATION 2000			BENE-DUN-BOURG-SOUT (2)	- Ste FEYRE		
Ste FEYRE	- ES GUERETOISE (2)	<u>11h00</u>		FOOT GENERATION 2000	- <i>Exempt</i>		
BENE-DUN-BOURG-SOUT (1)	- NORD EST-COMBRAILLES			NORD EST-COMBRAILLES	- ES GUERETOISE (2)		<u>11h00</u>
Journée 04 - 11/11/2023		Journée 10 - 23/03/2024		TERRAINS			
FOOT GENERATION 2000	- BENE-DUN-BOURG-SOUT (1)			BENE-DUN-BOURG-SOUT (1)	: terrain Paul Sauvage annexe		
Ste FEYRE	- <i>Exempt</i>			BENE-DUN-BOURG-SOUT (2)	: terrain de Marsac		
NORD EST-COMBRAILLES	- BENE-DUN-BOURG-SOUT (2)			FOOT GENERATION 2000	: terrain de Gouzon (synthétique)		
<u>11h00</u>	ES GUERETOISE (2)	- St FIEL		ES GUERETOISE (2)	: terrain Annexe IV		
				NORD EST-COMBRAILLES	: terrain de Boussac (honneur)		
				St FIEL	: terrain de Bonnat		

Tous les matchs ont lieu le samedi à 15h00 (sauf horaire contraire indiqué)



# DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE

## **U15 - BRASSAGES - POULE A**

**SAISON 2023 / 2024**

<b>DUN-BENEVENT-BOURGANEUF (2)</b>	<b>LA SOUTERRAINE ESM</b>
<b>St SULPICE LE GUERETOIS AS</b>	<b>Ste FEYRE RFC</b>

### **Journée 01 - 23/09/2023**

### **Journée 6 - 18/11/2023**

ESM LA SOUTERRAINE	-	Ste FEYRE
DUN-BENEVENT-BOURGANEUF (2)	-	St SULPICE LE GUERETOIS

### **Journée 02 - 30/09/2023**

### **Journée 04 - 14/10/2023**

ESM LA SOUTERRAINE	-	DUN-BENEVENT-BOURGANEUF (2)
Ste FEYRE	-	St SULPICE LE GUERETOIS

### **Journée 03 - 07/10/2023**

### **Journée 05 - 11/11/2023**

St SULPICE LE GUERETOIS	-	ESM LA SOUTERRAINE
<b>13h30</b> Ste FEYRE	-	DUN-BENEVENT-BOURGANEUF (2)

### **TERRAINS**

DUN-BENEVENT-BOURGANEUF (2)	: terrain de Bénévent l'Abbaye
ESM LA SOUTERRAINE	: terrain Paul Sauvage annexe

**Tous les matchs ont lieu le samedi à 15h00 (sauf horaire contraire indiqué).**



# DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE

## U15 - BRASSAGES - POULE B

SAISON 2023 / 2024

DUN-BENEVENT-BOURGANEUF	ES GUERETOISE (2)
NORD EST CREUSE-COMBRILLES	St FIEL US

Journée 01 - 23/09/2023	Journée 6 - 18/11/2023
-------------------------	------------------------

	NORD EST CREUSE-COMBRILLES	-	DUN-BENEVENT-BOURGANEUF	
<u>13h15</u>	St FIEL	-	ES GUERETOISE (2)	<u>11h00</u>

Journée 02 - 30/09/2023	Journée 04 - 14/10/2023
-------------------------	-------------------------

	DUN-BENEVENT-BOURGANEUF	-	ES GUERETOISE (2)	<u>11h00</u>
	NORD EST CREUSE-COMBRILLES	-	St FIEL	<u>13h15</u>

Journée 03 - 07/10/2023	Journée 05 - 11/11/2023
-------------------------	-------------------------

<u>11h00</u>	ES GUERETOISE (2)	-	NORD EST CREUSE-COMBRILLES	
	DUN-BENEVENT-BOURGANEUF	-	St FIEL	

### TERRAINS

DUN-BENEVENT-BOURGANEUF	: terrain de Dun le Palestel
ES GUERETOISE	: terrain annexe IV
NORD EST CREUSE-ESPOIRS COMBRILLES	: terrain de Boussac annexe
St FIEL	: terrain de Bonnat

**Tous les matchs ont lieu le samedi à 15h00 (sauf horaire contraire indiqué).**



# DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE

## U15 - BRASSAGES - POULE C

SAISON 2023 / 2024

AUZANCES US	FOOT GENERATION 2000
NORD EST CREUSE-COMBRILLES (2)	CREUSE POLE SUD GJ

Journée 01 - 23/09/2023	Journée 6 - 18/11/2023
-------------------------	------------------------

AUZANCES	-	NORD EST CREUSE-COMBRILLES (2)	
CREUSE POLE SUD	-	FOOT GENERATION 2000	<u>13h15</u>

Journée 02 - 30/09/2023	Journée 04 - 14/10/2023
-------------------------	-------------------------

AUZANCES	-	CREUSE POLE SUD	à Aubusson
NORD EST CREUSE-COMBRILLES (2)	-	FOOT GENERATION 2000	<u>13h15</u>

Journée 03 - 07/10/2023	Journée 05 - 11/11/2023
-------------------------	-------------------------

FOOT GENERATION 2000	-	AUZANCES	
à Evaux	NORD EST CREUSE-COMBRILLES (2)	-	CREUSE POLE SUD

### TERRAINS

AUZANCES	: terrain de Rougnat
FOOT GENERATION 2000	: terrain de Gouzon (synthétique)
NORD EST CREUSE-ESPOIRS COMBRILLES (2)	: terrain de Chambon (sauf le 07/10/23)
CREUSE POLE SUD	: terrain de St Amand (sauf le 14/10/23)

**Tous les matchs ont lieu le samedi à 15h00 (sauf horaire contraire indiqué).**






DISTRICT DE LA CREUSE (23)



**Saison 2023 - 2024**

**DIPLÔMES FÉDÉRAUX**

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Responsable École de foot	Guéret	Positionnement 02/10/2023	J1/J2/J3 : 08h30-18h00 J4 : 08h30-12h00
		Semaine 1 du 23 au 26/10/2023	
		Semaine 2 du 04 au 07/12/2023	
		Certification 26/01/2024	
Coach Jeunes	Guéret	Positionnement 16/10/2023	J1/J2 : 08h30-18h00 J3 : 08h30-12h00
		Semaine 1 du 20 au 22/11/2023	
		Semaine 2 du 08 au 10/01/2024	
		Certification 18/03/2024	
Coach Séniors	Guéret	Positionnement 09/10/2023	08h30-18h00
		Semaine 1 du 06 au 07/11/2023	
		Semaine 2 du 19 au 20/12/2023	
		Certification 25/03/2024	





### JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Responsable École de Foot	Guéret	20/04/2024	08h30-18h00
Journée complémentaire Coach Jeunes	Guéret	04/11/2023	08h30-18h00
Journée complémentaire Coach Jeunes	Guéret	27/04/2024	08h30-18h00
Journée complémentaire Coach Séniors	Guéret	28/10/2023	08h30-18h00

### CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF1	Aubusson	17/10/2023	18h00-22h00
CFF1	Gouzon	26/03/2024	18h00-22h00
CFF2	Gouzon	26/09/2023	18h00-22h00
CFF2	Guéret	03/04/2024	17h00-21h00
CFF3	Sainte Feyre	29/09/2023	18h00-22h00
CFF3	Aubusson	08/03/2024	18h00-22h00





### CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Guéret	27/09/2023 et 11/10/2023	09h00-17h00
CFI U6-U9	Guéret	06/03/2024 et 27/03/2024	09h00-17h00
CFI U10-U13	Guéret	04/10/2023 et 18/10/2023	09h00-17h00
CFI U10-U13	Guéret	28/02/2024 et 20/03/2024	09h00-17h00
CFI U14-U19	La Souterraine	20/10/2023 et 03/11/2023	13h00-19h00
CFI U14-U19	Guéret	09/02/2024 et 01/03/2024	13h00-19h00
CFI Séniors	Guéret	07/10/2023 et 21/10/2023	09h00-17h00
CFI Séniors	Guéret	03/02/2024 et 17/02/2024	09h00-17h00

### ATTESTATIONS FÉDÉRALES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Pratique féminine	Gouzon	25/11/2023	08h30-18h00
Futsal	La Souterraine	13/01/2024	08h30-18h00
Accompagnateur d'équipe	Guéret	24/02/2024	08h30-18h00





FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Foot adapté	Guéret	17/04/2024	08h30-18h00



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Baptiste RIBES  
bribes@fna.fff.fr



Florian SICOT  
fsicot@foot23.fff.fr  
06 79 02 36 45



IR2F Nouvelle-Aquitaine  
ir2f@fna.fff.fr



Retrouvez toutes les  
informations sur notre site  
internet [fna.fff.fr](http://fna.fff.fr)







## FORMATIONS PREMIERS SECOURS CIVIQUES (PSC 1)

Suite au succès des années précédentes, le **Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse**, en partenariat avec la **Protection Civile de la Creuse**, met en place **des formations de premiers secours civiques (PSC 1)**.

**Le PSC 1** est la formation de base aux premiers secours en France avec l'apprentissage de :

- la gestion des malaises, alertes, plaies, brûlures, traumatismes, hémorragies, pertes de connaissance, ...
- la réanimation cardio-pulmonaire avec la pose et l'utilisation du défibrillateurs.

Les formations au PSC 1 auront lieu suivant le calendrier suivant :

- samedi 7 octobre 2023 à La Souterraine
- samedi 4 novembre 2023 à Aubusson
- samedi 9 décembre à Guéret
- samedi 13 janvier 2024 à Guéret
- samedi 10 février 2024 à La Souterraine
- samedi 9 mars 2024 à Aubusson
- samedi 13 avril 2023 à Guéret
- samedi 15 juin 2024 à Guéret

Les formations se déroulent de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures.

L'entrée en formation peut se faire **à partir de 14 ans**.

Les formations se déroulent avec un **maximum de 12 candidats** par session (les 12 premiers inscrits) et **6 candidats au minimum**, si ce nombre n'est pas atteint au lundi précédent la formation, elle est reportée.

Le CDOS prend en charge une grande partie des frais pédagogiques puisque, pour les **Bénévoles dans une association affiliée au CDOS**, la formation complète d'une journée ne coûte que **30 euros** sinon la formation est facturée 60 euros.

Modalités pour s'inscrire en cliquant sur [ce LIEN](#).



## Offre d'emploi - Service civique 2023 - 2024



**Espoirs des Combrailles** est une école de football creusoise du groupement des clubs de l'A.S. Lussat, de l'E.S. Evaux-Budelière et de la J.S. Chambon-sur-Voueize, regroupant environ 70 enfants de la catégorie U6 à U17.

Nous recherchons un volontaire en service civique âgé **de 18 à 25 ans**, pour une durée de **10 mois ou 8 mois** à raison de **24 heures** par semaine.

Ce poste sera rémunéré **600 euros** par mois.

Le poste sera essentiellement basé à Chambon-sur-Voueize avec des déplacements sur les communes de Budelière, Evaux, ou Lussat

### Ses missions :

#### **Missions d'encadrement sportives :**

- *Co-animer les actions du programme éducatif fédéral mises en place avec le Responsable de l'école de football sur différentes thématiques telles que le fair-play, l'environnement, la santé, la culture foot et la citoyenneté.*
- *Co-animer avec le Responsable de l'école de football, les actions de promotion dans les établissements scolaires.*
- *Co-animer les stages d'initiation ou de promotion du football féminin.*
- *Participer à l'organisation des plateaux le samedi et des différentes manifestations du groupement.*

#### **Missions administratives ponctuelles :**

- *Accompagner le secrétaire dans l'établissement des licences et des rencontres du week-end.*
- *Accompagner le groupement dans ses actions internes et dans les actions événementielles.*
- *Participer à la communication.*

### Profil recherché :

- Passionné par le football ;
- Bon sens du relationnel avec les enfants ;
- Être capable de travailler en équipe ;
- Personne devant être à l'écoute des autres, pouvant prendre des initiatives, faisant preuve d'autonomie ;
- Capacité à mettre en place des projets en étant organisé et méthodique ;
- Politesse, ponctualité, rigueur, dynamisme, adaptabilité et implication demandés ;
- Connaissance des outils informatiques et administratifs (utilisation de la messagerie, Word, Powerpoint, Excel...)
- Etre titulaire du permis B.

### Procédures de recrutement :

Le dossier de candidature (lettre de motivation et CV) doit être adressé au Responsable de l'école de football Eric Boussageon

Soit par courrier à l'adresse postale suivante : 24 Grande Rue du Puy 23170 Chambon-Sur-Voueize

Soit par mail : [eric.boussageon@orange.fr](mailto:eric.boussageon@orange.fr)





# Invite ta copine

Samedi 16 septembre  
à 10h à Naillat



Journée portes ouvertes  
exclusivement féminine

Ouvert au filles de 5 à 15 ans



Renseignements au 06.79.94.81.61.



**Samedi 16 Septembre**



**CHAMBON SUR VOUEIZE**

**Stade Jean MANAIRAUD**

**Inscription à partir de 13H30**



**Ouvert à tous**

**12 € PAR EQUIPE**

**1<sup>er</sup> prix : 2 jambons / 2<sup>-ème</sup> prix : 2 whiskys /  
3<sup>-ème</sup> prix : 2 Ricard et de nombreux lots**

**Buvette**



Organisé par la Jeunesse Sportive Chambonnaise







**UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL**  
**SECTION DEPARTEMENTALE DE LA CREUSE**



Déclarée le 4 Mai 1979 sous le N° 03076  
 Siège social : DISTRICT de FOOTBALL BP2 23001 GUERET CEDEX

**Philippe LALANDE**

Président

8 la Bernardière

23 360 LOURDOUEIX ST PIERRE

**BULLETIN D'ADHESION 2023 / 2024**

A l'attention de tous les arbitres de la Creuse et des sympathisants adhérents de l'**UNAF23**.

Bulletin à retourner à **Philippe LALANDE** – 8 Labernardière – 23360 Lourdoueix St Pierre

Accompagné du montant de la cotisation 2023/2024 **32 €**

Si vous voulez faire un virement, utilisez le RIB ci-dessous

Civilité :  Mme  Mlle  M.

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code Postal :

Commune :

Téléphone Fixe :

Portable :

Email :

Né(e) le : / / à :

Situation :  Célibataire  Marié(e)

Catégorie :  Arbitre en activité  Ancien arbitre  Jeune arbitre  Dirigeant

Club d'Appartenance :

Adresse mail du club